Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_10-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-10

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – TARIFS DE REVENTE D'ORDINATEURS PORTABLES RECONDITIONNES

Rapporteur : Sébastien le Rhun, Adjoint

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, certain·e·s élu·e·s sortant·e·s ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition des matériels informatiques qui leur avaient été attribués durant le mandat.

Il s'agit d'ordinateurs portables et d'une tablette qu'il était prévu de renouveler.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la cession de biens mobiliers appartenant à la commune est possible après délibération du Conseil municipal. La vente peut être réalisée à l'amiable, sous réserve d'un prix reflétant la valeur résiduelle du matériel, appréciée en fonction de son état, de son âge et de son obsolescence technique.

Les services ont procédé à une estimation de la valeur de revente en l'état (matériels anciens, logiciels non reconduits, garantie expirée, usage intensif). Les prix proposés ci-dessous s'inscrivent dans une logique de valorisation du matériel tout en tenant compte de son caractère amorti et de sa faible valeur marchande actuelle.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_10-DE

Matériels concernés et prix proposés

Type de matériel	Modèle	Système	Prix unitaire (en l'état, sans suite Office)
Ordinateur portable	**Fujitsu Lifebook A3510**	Windows 10 Professionnel	**110 €**
Ordinateur portable	**Lenovo ThinkBook 13s G3 ACN**	Windows 10 Professionnel	**180 €**
Tablette	**Microsoft Surface Go 3**	Windows 10 Professionnel	**150 €**

Ces ventes se feront aux élus qui utilisaient individuellement ces matériels durant le mandat. Le matériel sera reconditionné avant cession par le service commun informatique.

Au regard du faible montant de la vente, le produit de la vente sera inscrit en recettes de fonctionnement au compte 75888.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la cession du mobilier appartenant aux collectivités ;

Vu la nécessité de renouveler certains matériels informatiques mis à disposition des élus pour le nouveau mandat ;

Considérant que certains matériels actuellement détenus par certains élus sortants ne pourront être réutilisés en raison de leur ancienneté et de l'évolution des besoins ;

Considérant que plusieurs élus ont exprimé leur souhait d'acquérir le matériel qu'ils utilisaient durant le mandat ;

Considérant que la commune peut procéder à une vente amiable de ces équipements, à un prix reflétant leur valeur résiduelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide d'autoriser la cession, en l'état et sans suite Office, des matériels informatiques suivants aux élus qui en avaient l'usage :**
  - **Ordinateur portable Fujitsu Lifebook A3510 – 110 €**
  - **Ordinateur portable Lenovo ThinkBook 13s G3 ACN – 180 €**
  - **Tablette Microsoft – modèle ThinkBook 13s G3 ACN – 150 €.**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.**
- **Précise que le produit de la vente sera inscrit en recettes de fonctionnement au budget communal.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
ILLE-ET-VILAINE

La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel